

Motion n° 435 du 22 septembre 1993 (!) : QUAND le Gouvernement sera-t-il disposé à la réaliser ?

Alain Schweingruber (PLR)

Réponse du Gouvernement

40 ans après sa création, l'Etat jurassien fait face à d'importants défis financiers. Avec un des potentiels de ressources les plus bas en Suisse, le Canton peine à couvrir l'ensemble de ses charges avec les recettes dont il dispose. Cette situation s'explique en premier lieu par la situation géographique excentrée du canton, par l'absence d'un grand centre urbain ainsi que par le prédominance des secteurs agricoles et industriels de son économie. Au fil des années, les Gouvernements successifs ont déployé des efforts importants afin de renforcer la position financière de l'Etat. Différents projets, dont le Parc d'innovation Basel Area, ont été réalisés dans le but de diversifier l'économie jurassienne et de créer des emplois qualifiés. Les outils de marketing territorial, tel que les sites eco.jura.ch et vivredanslejura.ch ou la participation à des événements nationaux comme la Fête des Vignerons, ont été renforcés pour favoriser le rayonnement du canton à l'extérieur. Plusieurs programmes d'économies ont par ailleurs été mis en oeuvre sous différentes formes afin de contenir les charges.

Aujourd'hui, force est de constater que ces efforts n'ont pas toujours eu les effets escomptés sur le long terme. D'un côté, les charges qui continuent d'augmenter légèrement et, de l'autre, les recettes qui baissent considérablement suite à différents projets cantonaux (réforme fiscale et financement de l'AVS, baisses fiscales pour les personnes physiques, fonds climat ou taxe des véhicules) et fédéraux (péréquation financière) péjorent les comptes de l'Etat. La pandémie exacerbe également les difficultés financières auxquelles fait face le canton. Les actuelles projections financières font état de déficits de l'ordre de 20 à 50 millions de francs pour les années à venir.

Le Gouvernement actuel a pleinement conscience que des mesures doivent être prises rapidement. Il s'agit d'une part de diminuer les charges, d'autre part d'augmenter les recettes. Comme mentionné dans le programme de législature 2021-2025, puis précisé dans le message qu'il a adressé au Parlement le 7 octobre dernier, le Gouvernement prévoit de mettre en place un programme de mesures intitulé "Plan équilibre 22-26" dans le but de retrouver l'équilibre budgétaire d'ici à 2026. Le message, qui définit les objectifs à atteindre, la gouvernance à mettre en place et le calendrier du plan, sera débattu lors de la séance du Parlement de novembre prochain dans le cadre de l'adoption de la PFI 2022-2026. Le Gouvernement reviendra ensuite auprès du Parlement par étapes successives avec des propositions de mesures précises.

En lien avec l'élaboration du "Plan équilibre 22-26", mais également avec l'accueil de Moutier, le Gouvernement prévoit d'établir un catalogue des prestations de l'Etat. Celui-ci fournit de nombreuses prestations aux habitants et aux entreprises, mais également à différents autres acteurs (p. ex. associations). Certaines sont imposées par des bases légales fédérales ou cantonales, d'autres sont des prestations pour ainsi dire volontaires. Les prestations sont fournies soit directement par l'administration, soit indirectement par des partenaires externes (institutions paraétatiques, autres cantons, etc.). Il s'agira d'identifier l'ensemble des prestations que l'Etat fournit soit directement soit indirectement à la population. Il sera nécessaire de différencier les prestations prescrites par le droit fédéral ou cantonal de celles qui sont volontaires. Afin de pouvoir prioriser les prestations de manière cohérente, une méthodologie qui permettra d'appréhender les besoins de la population devra également être définie. En d'autres termes, les prestations à prioriser devront être

prises en lien d'un côté avec les besoins de la population et de l'autre avec les ressources financières du canton.

Un travail similaire, mais peut-être moins poussé, a déjà été réalisé dans le cadre du programme OPTIMA. Avec le soutien de prestataires externes, l'administration a établi un référentiel des prestations de l'Etat. Chacune des prestations avait été chiffrée en équivalent plein temps (EPT). Les mandataires ont alors procédé à un examen rigoureux des possibilités de gains de productivité, de l'adaptation du niveau qualitatif et quantitatif des prestations, de la possibilité d'abandonner certaines prestations et des structures mises en place pour délivrer les prestations. C'est sur cette base que la liste des mesures d'économies a été établie et que certaines prestations ont été supprimées. Cependant, les économies générées par OPTIMA à hauteur de 29 millions de francs, qui sont toujours en vigueur dans le budget 2022, ne s'avèrent plus suffisantes suite aux importants manques à gagner observés depuis 2020.

Malgré les travaux conséquents qui ont été menés dans le cadre du programme OPTIMA, le Parlement a refusé de classer la motion 435 "Vers un véritable programme de réduction des tâches". Comme déjà mentionné, le niveau des prestations sera à nouveau examiné dans le cadre non seulement du "Plan équilibre 22-26", mais également de l'accueil de Moutier. Alors que les mesures du "Plan équilibre 22-26" doivent être réalisées à relativement brève échéance (validation par le Parlement au plus tard en décembre 2022), l'intégration de Moutier constitue un cadre temporel plus adapté afin de mener les nécessaires travaux d'analyse.

Le Gouvernement tient encore à rappeler que le Parlement joue également un rôle essentiel dans la détermination des prestations que l'Etat fournit à la population. En effet, un nombre important de nouvelles tâches résultent directement de demandes du Parlement. Il est donc essentiel que l'Exécutif et le Législatif travaillent ensemble dans le sens d'une réduction des charges de l'Etat.

Le Gouvernement estime que la réalisation du "Plan équilibre 22-26", avec les choix que devront opérer les autorités sur la délivrance de certaines prestations ainsi que sur la façon de les délivrer, permettra de considérer la motion no 435 comme réalisée.

Delémont, le 26 octobre 2021

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.